



ANNEXES DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024

SOMMAIRE

<u>Annexe n°1</u> : Présentation de l'association « Le vent dans les chênes »	Pages 2 à 45
<u>Annexe n°2</u> : Avant-projet tiers-lieu « Nature et culture »	Page 46
<u>Annexe n°3</u> : Tableau des effectifs au 01/09/2024	Page 47
<u>Annexe n°4</u> : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (rapport détaillé + synthèse)	Pages 48 à 66
<u>Annexe n°5</u> : Compte-rendu du Conseil d'école en date du 24/06/2024	Pages 67 à 70
<u>Annexe n°6</u> : Compte-rendu de la Commission urbanisme, travaux, voirie et environnement en date du 09/07/2024	Pages 71 à 74
<u>Annexe n°7</u> : Note de faisabilité du futur Centre technique municipal (ADAC)	Pages 75 à 83



L'association Le vent dans les chênes dit "NON" aux éoliennes. Et pourquoi ?

Présentation au Conseil Municipal de Glomel
Juillet 2024





Qui sommes-nous ?



- Association créée en août 2023
- Le collectif existe depuis 2018
- **Objectif** : **s'opposer au projet éolien de Sainte Christine, Milin ar c'Hanol, porté par le promoteur Quénéa**
- Nous adhérons à l'association les *Soulèvements de l'air* qui fédère les différentes associations opposées aux parcs éoliens dans les Côtes d'Armor
- Nous adhérons à l'association à *Sites et Monuments*



Nos actions :



- Création de documents de sensibilisation : flyers, banderoles et pancartes
- Porte-à-porte : informer, expliquer, sensibiliser. La plupart des habitants ignoraient l'existence de ce projet éolien
- Pétition manuscrite et électronique
- Réunions régulières
- Rencontres avec des élus
- Manifestations pacifistes au pied d'une éolienne de Saint-Lubin et lors de l'installation du mât de mesure à Kerstol
- Tenues de stands d'information sur les marchés de Glomel et de Rostrenen
- Autres actions projetées cet été...





Mais, qu'est-ce qu'une éolienne?



Les éoliennes proposées mesurent entre 180 et 200 mètres de haut, soit 4 fois la hauteur d'un pylône de ligne à Très Haute Tension

Pour tenir debout, chaque éolienne est arrimée sur **une dalle de ~2000 tonnes de béton armé** de ~50 mètres de diamètre.

Chaque éolienne contient 600 kg de terres rares, essentiellement du néodyme. L'exploitation et le raffinage de ce métal se fait surtout dans la ville de Baotou (Mongolie Intérieure), surnommée la "Ville du Cancer"

Son mât en acier mesure entre 80 et 120 mètres, et ses pales sont d'une longueur de 50 à 70 mètres pour un diamètre compris entre 100 et 140 mètres. Ces dernières sont constituées de fibre de verre et de fibre de carbone, ainsi que de diverses matières lui permettant d'avoir des caractéristiques de souplesse, de résistance et de légèreté comme le bois de balsa (exploité en Amazonie équatoriale)

Chaque éolienne contient également plus de 4 tonnes de cuivre extraits dans des gisements d'Amérique du Sud où des villages entiers sont expropriés par les forces armées pour permettre aux firmes occidentales d'exploiter la richesse du sous-sol.



Pour verdier ici, on noircit là-bas !

Pourquoi le projet ne doit-il pas se réaliser ?

• Atteintes à :

1. Paysages
2. Santé humaine
3. Santé animale
4. Activités des habitants
5. Tourisme
6. Biodiversité
7. Foncier
8. Budget de la commune





1. Paysages



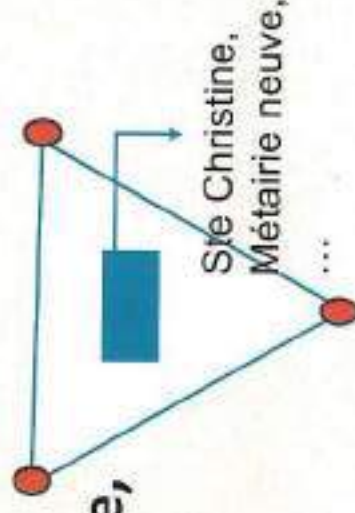
- Le projet prévoit d'installer les 3 éoliennes dans un paysage vallonné, arboré, avec talus : **destruction inévitable d'arbres et de talus !**
- Pour amener les pales de 70 mètres en convoi exceptionnel, des routes d'accès devront être créées : **destruction inévitable d'arbres et de talus !**
- La promesse de « compensation » par la création de nouvelles haies **ne saurait pas remplacer la destruction de paysages anciens**. Ces mesures compensatoires créent toujours des tensions au sein d'une commune.





2. Santé humaine

- Le bisphénol A, perturbateur endocrinien, émane des pales qui tournent : **pollution de l'eau**
- Menace d'une future loi sur le débridage des éoliennes : **impacts sonores plus importants**. Aujourd'hui, les bruits avoisinent les 50 dBA = bruits gênants à fatigants
- La **présence d'habitations au centre** d'un triangle de 3 éoliennes est problématique (Cf. *article ARS*)
- Sans parler de la gêne classique : **effet stroboscopique, champ électro-magnétique, pollution métaux lourds, huile de moteur...**





3. Santé animale



Sur ce territoire, plusieurs élevages :

- Environ **100 chevaux** de races rares et particulières par Cécile Van Melkebeke et Karine Maglia, depuis plus de 20 ans. Une étude a prouvé que les ombres mouvantes créent du stress chez les chevaux.
- **Vaches laitières**
- Et autres élevages et animaux...
- **Effets délétères sur les animaux / augmentation de la mortalité / baisse des rendements de lait / baisse de fertilité ...**
 - *Quid des effets délétères des 3 éoliennes géantes sur ces élevages ???*





4. Choix délibéré d'un lieu de vie



Choix d'un lieu paisible sans interférences visuelle, électro-magnétique, avec ciel étoilé encore préservé

Arrivée de néo-ruraux

Projets innovants éco-lieux

Retour et installation de **jeunes gens**

Développement de créations de **gîtes**, locations et autres offres **touristiques**

Êtes-vous prêt à prendre le risque de voir partir ces habitants ?





5. Risques pour le tourisme



Le Canal de Nantes à Brest, le Château de Coat-Couraval et la Chapelle Sainte Christine : Ne sont-ils pas des bijoux de ce territoire ?

- Contrairement à ce que l'étude prétend, les **éoliennes** seront très **visibles** de ces sites, cela ne vous gêne pas ???
Nous oui, cela nous dérange !
- Impact visuel important de la commune de Glomel et de Rostrenen
- **Le tourisme vert, éco-tourisme n'est pas compatible** avec des éoliennes !





6. Biodiversité

Période d'acheminement et d'installation des différents composants des éoliennes



- Pales : 50 mètres de long
- Mât : pièces de 12 mètres
- Éléments des socles
- Matériel électrique
- Suppression des virages trop serrés
- Arasement des talus et arbres
- Élargissement des routes existantes et création des routes d'accès aux sites
- Creusement de nombreuses tranchées pour raccord électrique avec Rostrenen (transformateur)

Effets sur la Biodiversité : Disparition de nombreuses espèces végétales et animales (talus et haies, milieux très riches)

- Perturbations des écoulements d'eau (rôle des talus et des fossés)
- Pollution des sols et des eaux





6. Biodiversité

pendant la période de fonctionnement des éoliennes



Rotation plus ou moins rapide des pales (effets de choc et de souffle)

- Émission d'infra-sons
- Éclairage nocturne (feux clignotants)
- Bruits discontinus et souvent très forts
- Effets stroboscopiques





6. Biodiversité

pendant la période de fonctionnement des éoliennes



Effets sur la Biodiversité :

- Forte mortalité dans les populations d'oiseaux sédentaires et migrants
- Le site de Sainte-Christine est en plein dans une route migratoire (données LPO)
- Forte mortalité chez les chauve-souris (perturbation de leur système d'écho-localisation)
- Forte gêne pour les mammifères sauvages autour des éoliennes
- Perturbations des populations d'abeilles domestiques et sauvages (orientation) et des autres espèces de pollinisateurs





7. Dépréciation de l'immobilier



- **Proximité** de certaines **habitations** (mât à 515 mètres mais pales à 450 mètres !!)
- La loi des 500 mètres d'une habitation concernait les éoliennes de 120 mètres de hauteur mais aujourd'hui, ce sont des « monstres » de 220 mètres qui risquent d'être installés. **Loi obsolète** quant à la puissance beaucoup plus importante et donc des nuisances augmentées !
- La proximité des éoliennes rend l'immobilier invendable.





7. Le foncier



Que voulons-nous pour nos enfants ?

Des paysans respectueux de la terre qui nous proposent des produits sains pour nourrir nos enfants **ou** des agriculteurs exploitants agricoles qui pensent avant tout au profit en multipliant les sources de revenus ?

Une éolienne leur rapporte entre **8 et 20.000 euros par an.**





8. Le budget de la commune



Vigilance sur le démantèlement des éoliennes à la charge des propriétaires de terrain qui louent au promoteur.

Si le propriétaire ne peut pas payer : ce sera la commune, à hauteur de 400.000 euros par éolienne !!!



Et... si on parlait de l'inutilité de ce projet ?



L'électricité trop abondante se vend à prix négatif

Avec l'essor des éoliennes et des panneaux solaires, on produit parfois trop d'électricité. Laquelle est vendue à prix... négatif. Les horaires des heures creuses pourraient être revus.

En 2022, l'Europe manquait d'électricité du fait des restrictions sur le gaz russe et des arrêts imprévus du parc nucléaire d'EDF. Désormais, de plus en plus souvent, on produit trop d'électricité en France et en Europe. Exemple le week-end des 13 et 14 avril, EDF a réduit l'activité de son parc de réacteurs d'un tiers durant quelques heures.

C'est que coïncident des périodes de faible consommation et de forte production électrique, lorsque la vent et le soleil activent éoliennes et panneaux solaires, toujours plus nombreux. Alors, sur le marché de gros, le prix de l'électricité peut devenir... négatif. Ainsi, le samedi 13 avril à 14 h, le mégawattheure était « vendu » - 55 €. Les producteurs d'électricité devaient payer cette somme pour que leur électricité soit absorbée par le réseau.



Des champs de panneaux solaires de plus en plus nombreux.

Photo : Thomas Le Topéat / ETO

2023. Le phénomène s'envole depuis le début 2024. « Le fait que les épisodes de prix négatif soient plus nombreux n'est pas un problème en soi. C'est un signal donné au marché pour réduire la production », indique Mathieu Pierzo, directeur Marché de l'électricité chez RTE, le gestionnaire du réseau français.

Des heures creuses l'après-midi ?

Alors, parrot où c'est possible, on débranche panneaux solaires et éoliennes, ou bien on envoie leur électricité dans de grosses batteries de stockage. Le nombre de ces dernières a été multiplié par sept en trois ans.

Mais certaines productions ne peuvent être stoppées, notamment celle des panneaux solaires des particuliers, qu'EDF a l'obligation de racheter.

« L'électricité excédentaire est alors exportée ».

Mathieu Pierzo estime cependant qu'il faudrait « trouver des moyens de développer la consommation électrique lors du pic de production correspondant aux heures les plus ensoleillées, entre 10 h et 17 h. »

En développant, dans ces heures, la production industrielle où l'usage des appareils électriques les plus gourmands des particuliers, y compris la recharge des voitures électriques.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient donc de lancer une consultation pour que les heures creuses – les moins chères, dans certains abonnements –, ne soient plus principalement positionnées la nuit, mais l'après-midi.

André THOMAS.



Ouest-France, publié le 17/05/2024

Les élus, vos avis sont importants !!!

Vous avez un rôle à jouer !

Ecoutez vos habitants !

Aidez-nous à nous défendre !

Aidez-nous à nous protéger !

Nous comptons sur vous !



En conclusion :

Le vent dans les chênes refuse le projet Milin ar C'hanol



- On ne veut pas **salir les campagnes** pour rendre « propre » les villes (voitures électriques en ville)
- Projet éolien = artificialisation des sols déguisée / quid de la loi Climat et résilience 2021 qui a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols en France à l'horizon 2050
- La CCKB indique valider des projets éoliens sous réserve de l'acceptation par les riverains : **Nous, on dit NON !**
- Les propriétaires des terrains disent oui mais n'habitent pas là... c'est facile d'empocher l'argent sans subir les nuisances !!



- **TROP C'EST TROP !!!**

Pour nous contacter :
L'association *Le vent dans les chênes*,
levendansleschenes@riseup.net

Bibliographie et sitographie

Autopsie d'une éolienne industrielle

-Jimmy GRIMAUD, « Un climat électrique : Résistances aux nouvelles infrastructures de « transition énergétique » et gouvernement des critiques dans les espaces ruraux populaires du Grand Est », Thèse, p.103-152

-Société Green Energy 3000, Projet éolien de Fère-Champenoise, Point 4 du rapport de demande d'autorisation d'installation d'éolienne, « Description détaillée du projet et de ses composantes »

-Lucie Leprince, enseignante-chercheuse, CNRS, «Les terres rares, le paradoxe environnemental», 22 avril 2022,
<https://www.insu.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/les-terres-rares-le-paradoxe-environnemental>

Atteinte aux paysages

-Le Télégramme, 29 septembre 2022, « À Glomel, le projet éolien de Botsay définitivement retoqué par le Conseil d'État »,

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/toutes-les-infos/a-glomel-le-projet-eolien-de-botsay-definitivement-retoque-par-le-conseil-d-etat-336309.php>

-Le Télégramme, 5 juillet 2024, « Conseil municipal de Berrien : le projet éolien ne devrait pas voir le jour »,

<https://www.letelegramme.fr/finistere/berrien-29690/conseil-municipal-de-berrien-le-projet-eolien-ne-devrait-pas-voir-le-jour>

-Le Télégramme, 4 avril 2024, « À Berrien, un nouveau projet éolien réveille la colère de riverains »,

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/a-berrien-un-nouveau-projet-eolien-reveille-la-colere-de-riverains>

-Ouest-France, Cohiniac, 20 mai 2024, « On méprise notre ruralité », disent les opposants au projet des éoliennes XXL près de Quintin »

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/cohiniac-22800/on-meprise-notre-ruralite-disent-les-opposants-au-projet-des-eoliennes-xxl-pres-de-quintin>

-Le Télégramme, 28 juillet 2023, « Le collectif pour la sauvegarde du pays breton, vent debout contre les projets éoliens »

<https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/dinan-22100/le-collectif-pour-la-sauvegarde-du-pays-breton-vent-debout-contre-les-projets-eoliens>

Démantèlement

-Le Télégramme, 12 janvier 2022, Guern, « Le combat sera terminé quand on aura récupéré le dernier boulon »

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/pontivy-56300/eoliennes-a-guern-le-combat-sera-termine-quand-on-aura-recupere-le-dernier-boulon>

Santé animale et humaine

Impact sonore

-Le Télégramme, 18 mars 2024, « Contre les projets éoliens dans le pays de Dinan, le collectif se réjouit de l'arrêt du conseil d'État »,

<https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/dinan-22100/contre-les-projets-eoliens-dans-le-pays-de-dinan-le-collectif-se-rejouit-de-l-arrete-du-conseil-detat-6546428.ph>

Électromagnétisme

-Le Télégramme, 3 juillet 2020, « Éolienne et électro-magnétisme »

<https://www.letelegramme.fr/ile-et-vilaine/rennes-35000/eoliennes-et-electromagnetisme-le-sos-d-un-village-de-loire-atlantique-video>

-Le Sénat, question posée par Yannick Vaugrenard, 23 avril 2020, « M. Yannick Vaugrenard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes concernant la problématique des nuisances environnementales et sanitaires consécutives à l'implantation d'éoliennes.

Depuis plusieurs années, nos concitoyens, en particulier en Loire-Atlantique, sollicitent les élus au sujet de nuisances provoquées par des ondes électromagnétiques affectant la santé des humains et des animaux, à proximité de parcs éoliens. »

<https://www.senat.fr/questions/base/2020/qSEQ200415588.html>

-Le Figaro, P.Defoix, 5 avril 2019, « Les champs électromagnétiques sont-ils responsables de la mort de centaines d'animaux »

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-champs-electromagnetiques-sont-ils-responsables-de-la-mort-de-centaines-d-animaux>

-FED (Fédération Environnement Durable), 22/02/2021, « Imputabilité des éoliennes sur la santé animale et humaine »

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/contenu/telechargement/32559/236047/file/%40029-BAWDEN-28022021-13h34.pdf>

Schéma éolien régional et CCKB

-Le Télégramme, 1er avril 2017, « Le schéma régional de l'éolien, SRE, breton en mauvaise voie »

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/spaneoliennespan-le-schema-regional-breton-en-mauvaise-voie-2964607.php>

-Le Télégramme, 18 avril 2017, « L'annulation du schéma régional confirmé »

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/toutes-les-infos/eoliennes-l-annulation-du-schema-regional-confirmer>

Biodiversité

-Le Télégramme, 22 novembre 2023, « Depuis vendredi, les pales des éoliennes de Lanouée ne tournent plus la nuit. Une mesure prise par la préfecture du Morbihan car plus d'une cinquantaine de cadavres de chauves-souris ont été retrouvés au pied des éoliennes en quelques mois. »

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/forges-de-lanouee-56120/coup-darret-nocturne-pour-les-17-eoliennes-du-parc-de-lanouee-video>

-Le Télégramme, 21 mai 2024, « Trois éoliennes doivent être construites à Acigné (35), au nord-est de Rennes. Mais le projet, contesté, vient de recevoir un coup dur avec l'avis défavorable du commissaire indépendant chargé de l'enquête publique. »

<https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes-35000/a-10-km-de-rennes-ce-projet-deoliennes-a-du-plomb-dans-laile>

+

- « *Le prix du vent* », Sioux Berger, Éditions du Rocher, 2022, BD

- « *Mohican* » d'Éric Fottorino, Roman

+

Pour connaître en direct, la production par secteur et la consommation d'électricité en France et par région : éco2mix

+

Site de localisation des éoliennes déjà faites, en projet, et aussi l'installation de mâts de mesure : <https://fabwoj.fr/eol/>

À Glomel, le projet éolien de Botsay définitivement retoqué par le Conseil d'État

Le 29 septembre 2022 à 18h46

L'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant l'implantation de quatre éoliennes à Glomel (22) a été confirmée par le Conseil d'État, le mercredi 28 septembre. Le maire de Glomel, Thierry Troël prend acte de cette décision tandis qu'Éric Ferrec, président de Vents de Folie applaudit...



Le projet prévoyait quatre éoliennes implantées à une altitude de 200 mètres, sur la partie orientale des Montagnes Noires, à la limite des Côtes-d'Armor et du Morbihan. (Photo illustration Le Télégramme)

En quatre ans, le projet éolien de Botsay, à Glomel, est passé de tout à rien. Tout, lorsqu'un arrêté préfectoral, daté du 26 avril 2018, avait ouvert la voie à ce projet de quatre aérogénérateurs d'une hauteur de 150 mètres. Rien depuis ce mercredi 28 septembre et une décision du Conseil d'État qui l'enterre définitivement.

Préserver « le paysage du plateau de Plouray »

Entre-temps, le tribunal administratif de Rennes avait validé le projet, en novembre 2020, avant que la cour administrative d'appel de Nantes, saisie par l'association de défense de l'environnement « Vent de Folie », annule l'autorisation en mars 2022. La société Botsay Energie a bien tenté

d'inverser la tendance, mais le Conseil d'État a validé la réflexion des juges nantais, qui s'étaient intéressés à l'impact visuel du projet sur la partie orientale des Montagnes Noires. Implantées à une altitude de 200 mètres, à la limite des Côtes-d'Armor et du Morbihan, les éoliennes - d'une hauteur de 150 mètres de haut en bout de pales - auraient surplombé l'ensemble des monts environnants. Dès le mois de janvier 2017, la direction des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor rappelait que « le paysage du plateau de Plouray (...) constitué (ait) l'un des rares paysages des Côtes-d'Armor préservé d'implantation industrielle », et que le secteur était « potentiellement très peu favorable » à l'implantation d'éoliennes.

La haute juridiction administrative n'a pas été convaincue par les arguments du porteur de projet, et a conclu que les juges d'appel avaient correctement raisonné en ordonnant l'annulation de l'arrêté préfectoral de 2018.

« L'annulation va avoir un impact sur d'autres projets morbihannais »

« Le Conseil d'État, a confirmé l'annulation de l'autorisation préfectorale d'implanter quatre éoliennes de 150 mètres à Glomel et on est très satisfait, commente Éric Ferrec, président de l'association Vents de Folie. Ce qu'il faut noter c'est que ce sont trois associations morbihannaises (*), dont Vent de Folies, qui avaient déposé un recours et aucune des Côtes-d'Armor parce que ce sont les Morbihannais qui allaient subir les nuisances. Maintenant, cette décision va forcément avoir un impact sur d'autres projets morbihannais : ceux de Langonnet et Gourin ».

Éric Ferrec ajoute par ailleurs : « La commune de Glomel pour 2 % et la Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB) pour 8 %, soit 40 000 € au total, sont entrées au capital de la SAS Botsay Énergie, nous aimerions que la commune et la communauté de communes nous disent maintenant si leur entrée au capital était actée et si ces montants seront restitués. C'est l'argent du contribuable ».

« Une situation dont on hérite »

Pour Thierry Troël, maire de Glomel la décision de la commune et de la CCKB de participer au capital avait été prise avant 2020, avant notre élection. « C'est une prise de participation, tous ça n'aurait fonctionné qu'à partir du moment où le projet se réalise », souligne-t-il. « En ce qui nous concerne, c'est une situation qui nous précédait dont on hérite. Pour l'instant, on n'a pas de position municipale sur la question de l'éolien. C'est un débat qui n'a pas eu lieu et on sera amené à y réfléchir ».

* L'association Vents de folie, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) et l'Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan (Umivem).

Conseil municipal de Berrien : le projet éolien ne devrait pas voir le jour

Le 05 juillet 2024 à 11h44



Le conseil municipal de Berrien s'est réuni le jeudi 4 juillet. (Photo d'illustration François Destoc.)

Le conseil municipal s'est réuni jeudi pour valider le devis de la société « Envol Environnement » pour un montant de 49 825 €, correspondant à l'étude d'impact et environnementale en vue de la construction d'un parc voltaïque sur le site de la carrière. Une subvention de 200 euros a été attribuée au club de rugby de La Feuillée. À l'issue du conseil, un débat a eu lieu au sujet d'un éventuel projet éolien. Une majorité d'élus souhaite mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal une délibération pour s'opposer à tout projet éolien sur le territoire.

À Berrien, un nouveau projet éolien réveille la colère de riverains

Par Jean-Noël Potin

Le 04 avril 2024 à 06h00

En sommeil depuis 2021, le collectif de Berrien Arrée résistance rurale reprend du service pour s'opposer à un nouveau projet d'implantation d'éoliennes sur les crêtes des monts d'Arrée.



Le collectif Arrée résistance rurale, qui s'était déjà illustré lors de l'opposition au précédent projet éolien de Berrien, a décidé de se remobiliser pour faire avorter ce nouveau projet. (Le Télégramme/Jean-Noël Potin)

Tel le Phénix, voici que le projet éolien de Berrien refait aujourd'hui surface, après avoir été abandonné il y a seulement trois ans. À l'époque, la polémique avait surgi en amont des élections municipales de 2020. Le projet éolien annoncé en 2019 sur un périmètre compris entre les hameaux de Quinoualc'h et Kermaria était alors un projet citoyen porté par la mairie, qui estimait qu'un projet citoyen était préférable à un parc industriel privé. « L'équipe municipale avait été sanctionnée à l'époque pour ce choix », reconnaît Hubert Le Lann, l'actuel maire de Berrien. Depuis, il ne se passe pas une année sans que l'édile ne reçoive la visite de cinq ou six développeurs éoliens. Ce site venteux « a été reconnu potentiellement favorable à un champ éolien », explique-t-il.

Un projet privé

Aujourd'hui, c'est un projet d'initiative privée qui vient réactiver les colères de la campagne berriennaise. Le collectif Arrée résistance rurale, qui était en sommeil depuis 2021, a décidé de reprendre du service pour s'opposer à l'implantation d'un champ d'éoliennes sur les crêtes. Réunis

ce mercredi matin dans la maison de Jean-Marc Besset, dans le hameau de Quinoualc'h, à Berrien, plusieurs membres du groupe laissaient échapper leur aigreur, exaspérés de devoir livrer de nouveau bataille alors que le nouveau projet semble reprendre, pour l'essentiel, les bases du précédent.



Intégré au Parc d'Armorique et situé à proximité d'une zone Natura 2000, le périmètre d'implantation potentiel des éoliennes est compris entre les hameaux de Quinoualc'h et Kermaria, en Berrien. (Le Télégramme/Jean-Noël Potin)

Une équipe de l'agence Tact, missionnée par le porteur de projet, la société WKN France (basée à Nantes), filiale du groupe allemand WKN, a récemment lancé une campagne de porte-à-porte pour sonder les riverains. Dans le questionnaire remis aux habitants, il est dit que « WKN a informé l'équipe municipale qu'elle souhaitait rencontrer les habitants les plus proches de la zone d'étude avant de solliciter l'avis du conseil municipal pour engager les études ». Une formulation qui, de l'aveu même du maire, a « chiffonné » quelques élus. « Seulement trois élus ont été avisés, et je suis le seul à avoir donné mon aval à cette consultation, admet Hubert Le Lann. J'ai trouvé ça honnête qu'ils consultent avant de se lancer ».

Des nuisances pointées du doigt

Si le collectif ne disconvient pas du fait que le périmètre concerné par l'implantation des éoliennes se situe bel et bien à plus de 500 m des premières habitations, comme le prescrit la législation, il avance d'autres arguments : les nuisances sonores et visuelles au cœur d'un site préservé du Parc d'Armorique, les conséquences environnementales pour les grands rapaces et les chauves-souris, la perte de valeur immobilière. Pierre Hovaere fait valoir le fait « qu'il faudra araser des talus à travers les crêtes pour faire passer les pales et mâts géants ». Les riverains pointent aussi l'impact sur le tourisme. Sophie Steer, ressortissante britannique, témoigne de l'inquiétude que le projet suscite chez plusieurs de ses compatriotes, hébergeurs touristiques installés à Berrien. Jean-Marc Besset fait remarquer aussi que le projet est situé dans un périmètre où gisent nombre de tumulus référencés, « et que comptait valoriser la commune ».

Pétition à venir

De son côté, WKN, par l'entremise du chef de projet, Thomas Texier, souligne n'avoir pas communiqué jusqu'ici « parce qu'il n'y a pas grand-chose de concret, vu qu'aucune étude n'a été lancée, explique-t-il. Nous nous donnons un an pour identifier les enjeux. Dans un premier temps, on prend la température. On n'a pas l'habitude de travailler contre le territoire et si le projet rencontre des hostilités, il sera compliqué d'aller de l'avant ». « On ne lâchera rien ! », avance pour sa part Sylvie Manzoni, du collectif, qui annonce d'ores et déjà le lancement d'une pétition et d'autres actions à suivre. Le collectif est aussi entré en contact avec Éric Ferrec, de la fédération nationale Vent de colère. Sept à huit ans sont généralement nécessaires avant l'implantation d'un parc éolien

On méprise notre ruralité », disent les opposants au projet des éoliennes XXL près de Quintin

Le Télégramme, 20 mai 2024

Premier rassemblement pour le collectif Vent des indignés, opposé au projet de construction de deux immenses éoliennes, à la Croix-Rio à Cohiniac, près de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Le pique-nique militant a rassemblé, ce lundi 20 mai, près de 150 personnes.



Le collectif Vent des indignés, opposé au projet des éoliennes géantes à Cohiniac, devant une maquette fabriquée à l'occasion du premier rassemblement. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Catherine LEMESLE. Publié le 20/05/2024 à 18h12

Un collectif qui se structure peu à peu. « Nous venons tous d'horizons différents, nous mettons en commun nos compétences. Ce projet fédère notre amour pour la campagne, notre besoin de calme, ici dans le bocage, et notre refus de voir notre environnement visuel et sonore saccagé par des industriels », disent les opposants.

Ce lundi 20 mai, le rassemblement au pied des ballots de paille a donc réuni 150 personnes. Il y avait là des gens des communes environnantes qui n'avaient jamais entendu parler du projet. Ils ont pu se rendre compte de l'éventuel chantier et surtout de son implantation, grâce à une maquette en bois construite pour l'occasion. Ils ont pu aussi signer une pétition qui, à ce jour, affiche près de 200 signataires.

Cohésion au sein du collectif

Le collectif, qui « travaille d'arrache-pied depuis un mois », n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. D'autant plus que certains découvrent les bienfaits d'une telle cohésion et de se retrouver entre voisins. « Nous voulons que les élus des différentes communes impactées visuellement prennent position », indique Daniellé Even.

L'ancienne présidente de la Chambre d'agriculture voit dans ce projet une atteinte à la ruralité. « **On ne prend même pas en compte l'existant, comme cette ferme où l'agricultrice a mis des années à concevoir sa tommes de vache ! Ici, à la Blandirie, l'exploitation respecte toutes les normes environnementales. Demain, à cause des éoliennes, la production de la ferme s'en trouvera peut-être dégradée. Comment peut-on accepter ça ?** »

Le Collectif pour la sauvegarde du pays Breton vent debout contre les projets éoliens

Le 28 juillet 2023 à 09h15

Le Collectif pour la sauvegarde du pays Breton regroupe 18 associations et milite contre les projets éoliens sur le territoire. Présidé par Hervé Bouan, il s'est réuni à Saint-Juvat près de Dinan, la semaine passée.



Le collectif s'est réuni mercredi 12 juillet dernier à Saint-Juvat près de Dinan. (Hervé Bouan)

Depuis quatre ans, le Collectif pour la sauvegarde du pays Breton qui regroupe désormais 18 associations s'est donné pour mission « de stopper le développement et la multiplication désordonnée des éoliennes dans le Pays de Rance et plus largement en Bretagne ». Son but est de coordonner toutes les actions d'information et de communication vers l'ensemble des populations, tant rurales qu'urbaines, les autorités politiques et administratives, et les médias. Le collectif compte plus de 3 500 membres et est présidé par Hubert Bouan.

À lire sur le sujet [Quel bilan pour les projets éoliens dans la région de Dinan ?](#)

Mercredi dernier, ce collectif a réuni à Saint-Juvat, près de Dinan, les conseils d'administration des associations qui le composent, du pays de Quintin-Loudéac à l'ouest, en passant par les pays de Lamballe, Dinan, Combourg, Saint-Malo, jusqu'au pays de Fougères à l'est.

Réunion publique le 11 octobre

Le collectif, avec les associations, a déjà organisé plus d'une dizaine de réunions publiques et continuera à développer ces rencontres avec les populations « et particulièrement avec les agriculteurs méprisés par ces industriels sans foi ni loi qui veulent dénaturer nos paysages », a

commenté le président pour qui « les éoliennes ne servent en aucun cas à diminuer l'empreinte carbone due à la production d'électricité. La France est déjà la championne en Europe, ne pesant que pour 1,15 % des émissions de CO2 ». Hervé Bouan ajoute « Les éoliennes ne sont qu'une manne financière dont profitent les industriels étrangers, en particulier l'Allemagne, et les politiques à savoir les agglomérations de communes, le département et la région qui se partagent une rente annuelle de plus de 100 000 € par an et par éolienne. Le comble de la stupidité est l'installation à Landivisiau d'une centrale à gaz, afin de compenser l'inefficacité des éoliennes. Cela n'empêche pas les politiques de se féliciter d'avoir augmenté l'indépendance énergétique de la Bretagne grâce à cette centrale à gaz qui tourne à plein régime depuis son démarrage en avril 2022 ».



Depuis quatre ans, le Collectif pour la sauvegarde du pays Breton qui regroupe désormais 18 associations lutte contre les projets éoliens. (Photo d'illustration, LAURENCE PRIME)

Une nouvelle réunion publique aura lieu le mercredi 11 octobre prochain à Dinan, au cours de laquelle dévoile le président « un grand patron d'industrie, spécialiste de l'énergie dire haut et fort la réalité de ce scandale ».

Le combat sera terminé quand on aura récupéré le dernier boulon

Le démantèlement des éoliennes du Nizio va débiter à Guern

Le 23 mai 2024 à 13h00

Un an et demi après l'arrêté préfectoral ordonnant son démantèlement, le parc éolien du Nizio va disparaître du paysage.



Les camions chargés du matériel nécessaires à la démolition des trois éoliennes du parc du Nizio sont arrivés à Guern. (Le Télégramme/Claire Marion)

Six camions sont arrivés dès mercredi 22 mai 2024, à Guern, suivis de deux autres semi-remorques, jeudi 23 mai au matin. Tous chargés du matériel nécessaire au démontage des trois éoliennes du Nizio. Près d'un an et demi après l'arrêté préfectoral ordonnant son démantèlement - une décision rare en France - le parc, mis en service en 2008 par la société SNC Parc éolien de Guern, va disparaître du paysage. C'est, enfin, l'épilogue d'un dossier vieux de quatorze ans, marqué par de nombreux rebondissements judiciaires. Dès 2009, les riverains avaient attaqué le permis de construire. L'ultime audience devant le Conseil d'État s'était tenue en mars 2023.

À lire sur le sujet Éoliennes à Guern : « Le combat sera terminé quand on aura récupéré le dernier boulon » [Vidéo]

Contre les projets éoliens dans le pays de Dinan, le collectif se réjouit de l'arrêté du conseil d'État

Le 18 mars 2024 à 12h25

Dans un communiqué, le collectif pour la sauvegarde du pays breton qui lutte contre les projets éoliens sur le territoire de Dinan se réjouit de l'arrêté du conseil d'État au sujet des nuisances sonores.



Illustration (DIDIER BESNARD)

Par un arrêté du 8 mars 2024, le Conseil d'État a annulé l'ensemble des dispositions concernant les trois versions successives du protocole de mesure des nuisances sonores censé protéger la santé des riverains. « En annulant tous les arrêtés pris par le ministère de la Transition écologique depuis décembre 2021, cette décision marque un coup d'arrêt historique au déploiement sauvage d'éoliennes, non seulement pour les autorisations et les projets en cours, mais aussi pour les parcs éoliens existants », écrit le collectif.

À lire sur le sujet [Le collectif pour la sauvegarde du pays breton poursuit sa lutte contre l'éolien](#)

Le Collectif pour la sauvegarde du pays breton, adhérent actif de la FED, se félicite de cette décision du Conseil d'État, et réaffirme sa demande d'arrêter tout développement de parc éolien en Bretagne.

Éolienne et électro-magnétisme

Par Philippe Créhange

Le 03 juillet 2020 à 15h51, modifié le 03 juillet 2020 à 16h02

En 2012, un parc éolien est implanté à Saffré (44), entre Rennes et Nantes. Depuis, riverains et agriculteurs accumulent les problèmes de santé, pour eux comme pour leurs animaux. L'électromagnétisme dégagé par les éoliennes est pointé du doigt. Une situation qui se répète ailleurs en Bretagne et en France. Des députés s'activent.

C'est une petite route de campagne serpentant à travers champs et hameaux, où des lapereaux joueurs font comprendre à l'automobiliste pressé qu'il n'est pas le bienvenu. Un paysage enchanteur qui ne l'est plus vraiment pour ses habitants depuis qu'en 2012, un parc éolien a été installé à un peu plus d'un kilomètre de là. Bienvenue au lieu-dit Malville, à Saffré (44), commune entre Rennes et Nantes.

Dans sa ferme, déjà là du temps de ses grands-parents, Céline Bouvet élève des vaches laitières. Mais plus avec le même entrain que par le passé. Frédéric Ménard, vétérinaire de l'exploitation depuis 2005, raconte : « C'est à partir de 2012-2013 qu'on a commencé à avoir des pathologies particulières. On a constaté des troubles de croissance chez les veaux, du comportement chez les vaches. Un jour, elles ne boivent pas ; le lendemain, elles ingèrent 70 à 100 litres dans la même journée. On observe aussi une augmentation brutale des taux cellulaires sur les mamelles sans mise en évidence de germes particuliers, des malformations osseuses... »

Au début, tout le monde nous a pris pour des fous. Ça fait sept ans qu'on est en galère

Des problèmes qui coïncident avec l'implantation du parc éolien des « Quatre seigneurs », à un peu plus d'un kilomètre de là. « Quand ils ont fait les trous, il y a eu une série de mammites inexplicables », décrit à son tour Céline Bouvet. « Et en juillet 2013, quand a été mis en route le parc éolien, on a commencé à voir les vaches piler à certains endroits comme s'il y avait une barrière invisible. L'hiver, elles refusaient de venir manger. Au début, tout le monde nous a pris pour des fous. Ça fait sept ans qu'on est en galère ! » À la clé, des productions laitières qui périclitent et font des victimes, comme Cécile Bouvet, qui a décidé de jeter l'éponge. Elle est sur le point d'arrêter son activité. Un trait sur 23 ans de sa vie.

Maux de crâne et douleurs musculaires

Une décision radicale mais nécessaire. Car les animaux ne sont pas les seuls à rencontrer de drôles de symptômes. « On ressent des maux de crâne qui peuvent durer quatre ou cinq jours. On a des douleurs musculaires », confie l'agricultrice. « On est malades dans nos maisons : fatigue, stress, kystes », raconte à son tour Emmanuel Raffray, un habitant du village. « Je suis devenu électrosensible. Je ne peux plus téléphoner dans ma voiture, avoir de Wifi. Nos membres se mettent

parfois à trembler, avec des saccades dans les pieds au point que ma fille, un jour, a fait un trou dans la cloison durant la nuit ». Électricien de métier, ce riverain pointe du doigt un câble de 20 000 volts posé dans le sol, près d'une nappe phréatique. « Mais personne ne vient vérifier ».

Des études, pourtant, il y en a eu à Malville. « C'est le village où il y en a eu le plus en France », avance le député LREM de Loire-Atlantique Yves Daniel, qui se bat sur ce dossier depuis des années. Pas suffisant pour faire bouger l'État et la préfecture. « Pourtant, ce n'est pas un cas isolé », poursuit l'élu. « Il y en a de nombreux autres en France ». En Bretagne, on peut citer Crevin (35), Crédin ou Plaudren (56). Raison pour laquelle Yves Daniel est entouré, ce vendredi 3 juillet, des députés du Morbihan Nicole Le Peih et d'Ille-et-Vilaine Gaël Le Bohec.

Nouvelles études de l'Anses

Leur objectif : faire que les géobiologistes soient systématiquement sollicités avant toute implantation d'éolienne. Ce qui n'a pas été le cas à Saffré. « Car ils arrivent à neutraliser les problèmes », souligne Yves Daniel, qui a réussi à fédérer une trentaine de députés concernés par le sujet. Leur première victoire : l'obtention par les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture d'une mission de l'Anses sur le sujet. Un rapport est attendu pour début 2021. D'autres études vont parallèlement être lancées. « C'est un problème de santé publique. Nous demandons qu'on applique le principe de précaution, qu'on coupe le courant ! ».

Élus comme habitants ne sont pas hostiles au développement des énergies renouvelables. Loin de là. Mais ils ont une exigence : que toutes les conditions sanitaires soient réunies avant d'installer une éolienne. « On veut accélérer dans les énergies durables, mais il faut le faire de façon harmonieuse », insiste Gaël Le Bohec. En attendant, Malville et d'autres continuent de souffrir en silence.